

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 4 janvier 2016 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 28/12//2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : BERTALOT Jean-Jacques - BICHON Jérôme - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GEFFRÉ Valentine - LUSSAGNET Christian - ROIRAND Jérôme - TAVERNIER Christine - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : SEMPÉ Lionel (pouvoir donné à Nicolas CHOISNEL) - SALAFRANQUE Philippe (pouvoir donné à Christian LUSSAGNET) - PRETI Frédéric (pouvoir donné à Jean-Paul CAPOT) – LAMARQUE Caroline – GALABERT Marie-Josée

Madame Aurélie TAVERNIER est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- construction bâtiment accueillant les garages municipaux (avancement des travaux)
- délibération prise en charge dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
- demande de subvention matériel informatique (programme école numérique)
- subvention église du bourg
- nomination d'un élu référent sécurité routière
- organisation des vœux du maire et du conseil municipal
- divers

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission travaux

Garages municipaux

- fondations coulées

Cantine scolaire

- Plafond refait

Salle des fêtes

- plusieurs projets de mise en peinture de l'Arlequin
- rappeler Monsieur CAMPA (Boîte à Jouer de Condom) pour étude du devis MACCA

Eglise du bourg

- La vente es dessins de Monsieur Michel GOMA a rapporté, à ce jour, 21 000 €
- dossier Fondation du patrimoine (à voir)

Commission chemins

- RDV samedi 9 janvier 2016 à 8 h 30 chez Monsieur Lionel SEMPÉ à Tistère pour un état des lieux visant à établir le programme des travaux pour 2016.

Commission des employés

- la cantinière signale que le micro-ondes ne fonctionne plus (en acheter un autre)

1-2016 - Finances locales (7.1 décisions budgétaires)

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune peut engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 ou de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Le maire propose : Chapitre 21 100 000 euros.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à mandater des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2016.

2-2016 (finances locales - 7.5 subventions)

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE (programme Ecole Numérique)

demande de subvention auprès du Conseil Départemental 47

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale « Pour le développement des usages du numérique à l'Ecole », la commune de Moncrabeau (collectivités de moins de 3500 habitants), par délibération du 8 décembre 2015 a décidé d'adhérer à la convention « Ecole Numérique » proposée par le Centre de Gestion 47,

Vu la convention signée entre le Commune et le CDG 47,

Vu l'étude des devis présentés,

Vu l'aide départementale pouvant être attribuée à la commune pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles élémentaires (50 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 5000 € HT),

Vu le fonds de concours pouvant être attribué par la Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder en 2016 à l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire de Moncrabeau

- choisit le devis n° DV1380 de AID d'un montant de 2 328,25 € HT soit 2 793,90 € TTC

- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, Service de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Interventions Départementales, la subvention maximale pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école publique élémentaire de Moncrabeau :

plan de financement

- subvention Conseil Départemental espérée (50 % de la dépense HT) 1 164,12 €

- fonds de concours CDC des Coteaux de l'Albret (25 % de la dépense HT)..... 582,06 €

- autofinancement 1 047,72 €

Total 2 793,90 €

- autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.

- décide d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2016.

N.B. : Monsieur Christian LUSSAGNET ayant un lien de parenté avec AID, ne participe pas au vote.

3-2016 (finances locales – 7.5 subventions)

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE (programme Ecole Numérique)

demande de fonds de concours auprès la Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret

Dans le cadre de son partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale « Pour le développement des usages du numérique à l'Ecole », la commune de Moncrabeau (collectivités de moins de 3500 habitants), par délibération du 8 décembre 2015 a décidé d'adhérer à la convention « Ecole Numérique » proposée par le Centre de Gestion 47,
Vu la convention signée entre le Commune et le CDG 47,

Vu l'étude des devis présentés,

Vu l'aide départementale pouvant être attribuée à la commune pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles élémentaires (50 % de la dépense subventionnable HT plafonnée à 5000 € HT),

Vu le fonds de concours pouvant être attribué par la Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder en 2016 à l'acquisition de matériel informatique pour l'école élémentaire de Moncrabeau

- choisit le devis n° DV1380 de AID d'un montant de 2 328,25 € HT soit 2 793,90 € TTC

- sollicite auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Coteaux de l'Albret, le fonds de concours pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école publique élémentaire de Moncrabeau :

plan de financement

- subvention Conseil Départemental espérée (50 % de la dépense HT) 1 164,12 €

- fonds de concours CDC des Coteaux de l'Albret (25 % de la dépense HT)..... 582,06 €

- autofinancement 1 047,72 €

Total 2 793,90 €

- autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.

- décide d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2016.

N.B. : Monsieur Christian LUSSAGNET ayant un lien de parenté avec AID, ne participe pas au vote.

4-2016 (Institution et vie politique – 5.3 désignation de représentants)

NOMINATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne en date du 15 décembre 2015 concernant les chiffres accablants de mortalité routière dans le département.

Afin d'impliquer davantage les collectivités dans la lutte contre l'insécurité routière, le Préfet a signé avec l'amicale des maires de Lot-et-Garonne, une charte départementale de partenariat sur la sécurité qui prévoit la nomination d'un élu correspondant sécurité routière au sein de chaque commune.

Ce réseau d'élus ainsi constitué permettra d'organiser un partage d'informations vers les communes en matière de sécurité routière (accidentalité mensuelle, campagnes nationale de sécurité routière, actions de prévention, etc.) et de disposer d'un point d'entrée entre la commune et les services en charge de sécurité routière.

Monsieur Lionel SEMPÉ est nommé « élu référent sécurité routière »

Coordonnées : sempelionel@hotmail.com tel portable : 06.74.75.61.61

5-2016 (finances locales – 7.10 divers)

INVESTISSEMENT ACHAT TROTTINETTES POUR ECOLE

Vu l'instruction n° 92-101 du 13 août 1992 extraite de la comptabilité publique,

Vu l'article 22 qui prévoit qu'il est admis que les biens meubles qui ont une durée d'utilisation supérieure à UNE ANNEE peuvent être assimilés à des biens immobilisés et à ce titre imputés à une compte de bilan,

Le conseil municipal décide de payer sur le chapitre 2188 en section d'investissement :

- la facture n° FAC/3118570 du 31/12/2015 des établissements BSSL d'un montant de 439 € TTC concernant l'acquisition de trottinettes pour l'école de Moncrabeau.

DIVERS

Demande achat d'un des garages municipaux

Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Patrice LUSSAGNET qui, vu la construction en cours des nouveaux garages municipaux, sollicite l'achat du plus grand des garages situé à côté de l'école maternelle afin d'agrandir son local actuel et créer un magasin d'informatique et de services.

Les conseillers présents (sauf Monsieur Christian LUSSAGNET qui n'assiste pas au débat ni au délibéré) émettent un avis favorable de principe à cette demande.

Quelques questions restent à régler : le prix de vente ? le parking ? les travaux ?

repas pompiers Sainte Barbe - Samedi 16 janvier 2016.

Vin d'honneur offert par la mairie aux sapeurs-pompiers de Moncrabeau.

- RDV des conseillers à 11 h à la salle des fêtes.

Vœux du maire et de l'équipe municipale – Dimanche 10 janvier 2016

- RDV des conseillers samedi 9 janvier 2016 à partir de 15 h pour installation salle des sports

- RDV des conseillers dimanche 10 janvier 2016 à 10 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h

Les délibérations prises en séance du conseil municipal du 4 janvier 2016

portent les numéros 01-2016 à 05-2016

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
01-2016	7.10	Finances locales	Suppression du CCAS (loi NOTRE)	2016/01
02-2016	4.2	Fonction publique personnel contractuel	Renouvellement contrat emploi CUI/CAE Stéphane De Vlieger	2016/01
03-2016	3.2	Voirie - aliénations	Vente voirie rurale hameau Saint-Cirice (Cotayne)	2016/02
04-2016	8.1	enseignement	Ecole numérique - convention Commune/CDG47)	2016/02
05-2016	7.10	Finances locales	Investissement achat trottinettes pour école	2016/02